

22. Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » – Vote du Budget primitif 2023.

Délibération 2023-04-03-042

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente différents documents. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire est appelé à voter le budget primitif du budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » ;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre :

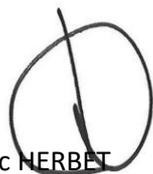
Budget annexe « ZAE du Moulin d'Ecalles 2 » :

Section de fonctionnement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 1 508 403,95 €

Section d'investissement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 1 508 883,87 €

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

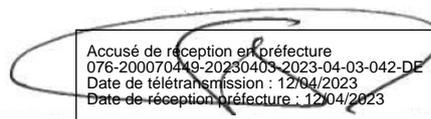
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230403-2023-04-03-042-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE